



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

**PREAVIS N° 20/2014**

**Budget 2015**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 3 novembre 2014

lundi 10 novembre 2014

Combles Maison Jaune, Cully



LAVAU  
VIGNOBLE  
IN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le budget de la commune de Bourg-en-Lavaux pour l'exercice 2015. Ce document a été établi sur la base du budget 2014, de la situation comptable à fin août de cette année, de la situation ressortant des comptes 2013, ainsi que des directives cantonales pour 2015.

Avec maintenant 2 exercices comptables entiers de recul (2012 et 2013), la Municipalité a une bien meilleure vision financière de ses divers dicastères, et, comme nous l'avons constaté au bouclage des comptes 2013, les charges maîtrisables sont sous contrôle. Toutefois, et toujours dans un souci d'efficacité, la Municipalité a poursuivi sa réflexion afin de limiter au maximum les charges maîtrisables en fonction des résultats souhaités et des impératifs de prestations aux citoyens.

Le plan comptable devant s'adapter aux évolutions nécessaires, il a été procédé d'une part à quelques ajustements mineurs (changements de noms de comptes, nouveaux comptes) et, d'autre part, à des modifications un peu plus conséquentes que nous allons reprendre dans le détail plus loin dans le texte.

Nous vous présentons donc le budget 2015, avec en regard celui de 2014 (établi sur la base d'un taux d'imposition de 65) et les comptes 2013.

***L'excédent de revenus budgété pour 2015 se monte à CHF 290'100.***

***La marge d'autofinancement 2015 est positive à hauteur de CHF 1'391'700.***

Pour rappel, le budget 2014 amendé présentait un excédent de charges de CHF 594'500, avec toutefois un taux d'imposition pris en considération de 65. En « ramenant » ce budget 2014 au taux d'impôt de 61, le résultat serait un excédent de charges de CHF 1'646'500, pour une marge d'autofinancement de CHF 350'900.

Les résultats budgétés pour 2015 sont clairement meilleurs que ceux du budget 2014 « modifié ». La Municipalité s'en félicite et vous apportera, ci-dessous, des explications plus précises au sujet de ces améliorations. ***Il faut cependant garder à l'esprit que malgré un bénéfice prévu, la marge d'autofinancement reste trop faible pour une commune de notre envergure*** avec d'importants investissements envisagés dans les années à venir, à commencer par 2015. A ce propos, la Municipalité a fait un travail très important sur son plan des investissements afin que celui-ci soit aussi réaliste que possible, lequel est présenté pour information en fin de brochure.

Comme vous le savez, les comptes 2013 se sont bouclés sur un résultat positif. Toutes les explications relatives à ce sujet figurent dans la brochure des comptes 2013 et nous n'y reviendrons pas en détail. Cependant, il faut garder à l'esprit que cet exercice a bénéficié d'impôts conjoncturels exceptionnellement élevés, en particulier celui sur les successions et donations. Les impôts structurels (personnes physiques, etc.) ont également connu une belle progression par rapport à 2012. Malgré ces éléments positifs, la marge d'autofinancement 2013 ne s'est élevée qu'à CHF 828'194 ; montant insuffisant pour notre collectivité.

A l'heure d'écrire ces lignes, notre niveau de trésorerie à fin 2014 est estimé entre 2 et 3 millions. Il est excessivement difficile de prévoir exactement ce chiffre car il dépend fortement des sorties de liquidités liées aux investissements, lesquelles étant – par expérience – fortement aléatoires quant aux échéances.

Ceci nous mène aux principales conclusions suivantes :

- Le recul de 2 ans nous permet de présenter un budget plus précis et de clairement mieux estimer les éléments à venir de notre compte de fonctionnement.
- La situation actuelle de la commune est satisfaisante en termes de résultat de fonctionnement.
- Notre niveau de trésorerie nous permet de subvenir à nos charges nettes de fonctionnement.
- Par contre, avec un taux de couverture de nos investissements 2015 projetés de 21.2% (alors qu'un taux minimum de 60% est recommandé en la matière), **notre marge d'autofinancement est – comme nous l'avons toujours énoncé – notre principal souci**. Il faudra impérativement commencer à dégager plus de liquidités pour pouvoir financer les importants projets à venir sans avoir recours de manière excessive à l'emprunt. A l'heure actuelle, les taux d'intérêts sont (anormalement) bas. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'un jour ou l'autre (actuellement personne n'est en mesure de dire quand), les taux vont remonter. Si la commune possède à ce moment là une dette importante et qu'il faille renouveler ou conclure de nouveaux emprunts, ceci aura un impact négatif conséquent sur les comptes de fonctionnement communaux, par le biais d'une hausse significative des intérêts passifs.

### Investissements et endettement

Le plan des investissements pour les années 2015 et suivantes a été entièrement revu par la Municipalité. **Un total d'investissements nets d'environ 6.5 millions est prévu pour 2015**. Le tableau en fin de brochure vous en donne le détail.

Au regard de la situation de notre trésorerie et de la marge d'autofinancement prévue de CHF 1'391'700 pour 2015, **nous avons pris l'option d'établir le budget 2015 avec une augmentation de la dette à hauteur de 5 millions**. Les intérêts passifs correspondants ayant été calculés au taux de 2% sur 6 mois.

**A fin 2015, la dette envisagée se monterait donc à environ 25.5 millions**. A toutes fins utiles, rappelons que notre plafond d'endettement se situe à 45 millions.

## Eléments d'explications

Le but n'est pas de donner ici tous les éléments d'explications, mais de fournir l'essentiel des éléments importants du budget. En effet, des remarques explicatives ont été insérées lorsqu'elles se justifiaient (\*\*).

Comme nous le disons chaque année, et à l'instar de l'ensemble des communes de notre canton, l'équilibre des finances de Bourg-en-Lavaux dépend essentiellement des mécanismes péréquatifs mis en place par les autorités cantonales, ainsi que des rentrées fiscales et des taxes.

**La base de calcul des acomptes 2015 prend en compte les rendements d'impôts 2013.** Le Conseil d'Etat a adopté à la mi-septembre 2014 le projet de budget de l'Etat de Vaud pour 2015 en arrêtant le montant de la facture sociale des communes à 675.98 millions, ce qui représente une augmentation effective de 4.75% par rapport aux acomptes 2014.

Les acomptes 2015 pour notre commune se montent à :

- Péréquation nette : CHF 3'129'400
- Facture sociale : CHF 5'891'100
- Réforme policière : CHF 389'400
- **Total des acomptes : CHF 9'409'900**

Etant donné que l'année 2013 a vu la commune bénéficier d'un important et certainement exceptionnel impôt sur les successions et donations, ce dernier a un impact sur la calcul des acomptes 2015. En effet, **une partie du financement de la facture sociale se fait par prélèvement sur les impôts conjoncturels** (à hauteur de 50% pour les successions et donations). Par conséquent, afin d'être cohérent avec les recettes fiscales budgétées pour 2015, **nous avons corrigé comptablement de CHF 700'000 à la baisse la part budgétée de facture sociale** (compte 720.451.030).

Les recettes fiscales liées au taux et présentées au budget 2015 ont été augmentées en tenant compte de la tendance actuelle haussière ainsi que d'une légère augmentation de la population communale. Ceci pourrait avoir un impact sur le montant à payer en nombre de points d'impôt pour la péréquation et la facture sociale. Toutefois, étant donné que nous possédons un fonds de réserve spécifique à hauteur de 2 millions au bilan à fin 2013, il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement à ce niveau.

Par conséquent, **le budget 2015 montre un total comptable de notre participation à la facture sociale, péréquation et réforme policière de CHF 8'709'900**, contre 8'603'700 au budget 2014, soit une augmentation de 1.23%.

La situation comptable à fin août de cette année a également servi de base pour le budget 2015. Les charges maîtrisables sont toujours sous contrôle et la Municipalité s'en félicite. Vous constaterez que certains postes importants du budget ont toutefois du être augmentés (à l'image de l'entretien des routes ou des collecteurs EC/EU) pour des raisons impératives.

Une fois de plus, chaque dicastère a fait l'objet d'une étude attentive pour essayer tant que possible d'optimiser les ressources disponibles.

Il est également primordial de souligner que ***l'évaluation des recettes fiscales inscrites au budget 2015 s'est faite en tenant compte de l'évolution à la hausse des bons résultats 2013 sur les recettes structurelles (principalement les impôts sur les personnes physiques) et de l'anticipation d'une légère augmentation de la population.*** Précisions qu'il est toujours très délicat d'évaluer ces revenus, lesquelles pouvant varier fortement en fonction de l'évolution de la conjoncture.

Voici la valeur du point d'impôt communal depuis la fusion :

- 2012 : CHF 252'000
- 2013 : CHF 271'000
- Budget 2014 : CHF 261'000
- Budget 2015 : CHF 297'000

***Ainsi, la valeur du point d'impôt budgété pour 2015 est 13.8% plus élevée qu'au budget 2014 et 9.6% supérieure à 2013.***

Signalons enfin encore les principaux éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Bâtiments (34 et 35) : Il a été décidé de ne plus estimer les frais d'entretien par bâtiment, mais plutôt de créer une « enveloppe globale » présentant un montant total qui sera affecté aux divers immeubles en fonction des nécessités. Une enveloppe est établie pour les bâtiments du patrimoine financier (349) et une pour ceux du patrimoine administratif (359).
- Ordures ménagères : Ce chapitre a été divisé en 2 sous-chapitres. Le 450 pour les déchets taxés (financés par la taxe) et le 451 pour les déchets non-urbains (financés par les impôts).
- Instruction publique : Suite à la création de l'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL), les charges et revenus ne sont plus directement imputés dans les comptes communaux, mais sont intégrés dans les comptes de l'ASCL. L'ASCL répartissant ensuite les charges nettes sur les communes partenaires via trois chapitres (505 : Frais administratifs ASCL / 513 : Enseignement primaire ASCL / 523 : Enseignement secondaire ASCL). A titre d'information et pour cette année uniquement, le budget 2015 de l'ASCL est présenté dans la brochure du budget communal.

## Conclusions

Le récapitulatif du budget 2015 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	36'189'000
Charges totales	CHF	35'898'900
Excédent de recettes	CHF	290'100

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 20/2014 de la Municipalité, du lundi 3 novembre 2014;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

**d'approuver le budget 2015 tel qu'il vous est présenté.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Max Graf



La secrétaire



Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 3 novembre 2014

Annexes : Budget détaillé par compte, Imputations internes, Charges et revenus par nature comptable, Tableau prévisionnel du résultat, Tableau des emprunts communaux, Evolution des recettes fiscales, Plan des investissements

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Haenni